



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2022_121_PM

Objet : Fermeture rue Bellevue livraison de béton

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2212-2

Vu le code de la route et notamment les articles R.411-1 à R.411-9 et R.411-25 à R.411-28,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par la Société «CEMEX », sollicitant l'autorisation de fermer la rue Bellevue à Mallemort, dans le cadre d'une livraison de béton (Fondation d'une maison) pour leur client Monsieur [redacted] (152 Rue Bellevue) le :

Lundi 28 novembre 2022 de 8h à 12h

ARRETE :

ARTICLE 1 : La société « CEMEX » est autorisée à faire stationner des camions dont le PTC est supérieur à 19T000, 152 rue Bellevue à Mallemort, afin de satisfaire la livraison de béton pour leur client Monsieur [redacted] : (Fondation d'une maison) **le lundi 28 novembre 2022 de 8h à 12h.**

ARTICLE 2 : A cet effet la rue Bellevue sera fermée à la circulation le temps de la livraison de béton. (Environ 3 h)

ARTICLE 3 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des services
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :

- Messieurs les chefs des centres de secours de SENAS et de la ROQUE D'ANTHERON
- Métropole Provence : Service des déchets
- Monsieur [redacted] Service Tom Tom

Fait à Mallemort, le 17/11/2022

Maire de MALLEMORT
Hélène GENTE